

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2404-22**

AVIS est donné que le Règlement numéro 2404-22 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation relativement aux limites de vitesse sur le territoire de l'arrondissement de Lachine a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 9 mai 2016.

N'ayant pas fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ce règlement est entré en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption et peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures régulières de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 1^{er} décembre 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

BY-LAW NUMBER 2404-22

NOTICE is hereby given that By-law number 2404-22 modifying By-law number R-2404-15 concerning traffic so as to fix speed limits for the Lachine borough territory was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on May 9, 2016.

Since the Minister of Transport has not published a notice of disallowance for this by-law, it became effective ninety days after its adoption and may be consulted at the borough hall during regular business hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this December 1, 2016.